

## **COURS DE DROIT PUBLIC DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**Yaoundé, Cameroun – 21 juillet – 08 Aout 2008**

### **RECOMMANDATIONS FINALES**

Ce cours régional a regroupé des participants de onze pays francophones d'Afrique.

Sept thèmes ont été développés au cours de ces assises à l'issue desquelles des recommandations visant à améliorer la participation active de nos Etats au concert du commerce International ont été adressées à l'endroit de nos Gouvernements.

Les sept questions concernaient :

- La définition du cadre juridique et institutionnel mis en place par les accords de Marrakech.
- Les exceptions en faveur des Pays en développement (PED) et des Pays les Moins avancés (PMA) - le traitement spécial et différencié (TSD) - et les exceptions en faveur des accords commerciaux régionaux.
- Les mécanismes de règlement des différends de l'OMC, ainsi que les possibilités de faire évoluer le dispositif initial. Les critiques qui peuvent être objectées à l'OMC ont été mentionnées, ainsi que les enjeux futurs des grandes négociations commerciales internationales, en particulier la question de la mise en œuvre de l'Agenda de DOHA.
- Les trois grands accords de l'OMC et leurs implications en matière de développement: les accords sur le commerce des produits agricoles (AA), le commerce des services (AGCS) et les aspects de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC).
- Les principales dispositions et l'état actuel des négociations pour chaque grand accord en considérant tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale, culturelle et environnementale des pays les plus défavorisés.
- Le commerce des marchandises, en particulier l'accès aux marchés et la négociation des tarifs, mais aussi les mesures de défense commerciale reconnues - antisubventions, antidumping et sauvegarde.
- L'intégration régionale et les accords de partenariat dans le cadre des engagements multilatéraux.

## RECOMMANDATIONS

1. Mettre en place une plate forme Africaine pour une meilleure représentation et une participation plus active dans les négociations commerciales internationales;
2. Prendre en compte les besoins et préoccupations des acteurs économiques nationaux (compris les organisations paysannes et professionnelles) dans les négociations ;
3. Inclure les questions de commerce international dans les politiques de développement ;
4. Suivre, évaluer et renforcer périodiquement les compétences des cadres nationaux du commerce international ;
5. Créer un institut de politiques et de négociations commerciales internationales au niveau régional;
6. Notifier régulièrement à l'Organisation Mondiale du Commerce et exploiter les notifications des autres membres;
7. Impliquer davantage les institutions gouvernementales des autres secteurs dans les processus d'élaboration et de suivi de la politique commerciale ;
8. Mieux tirer profit du Traitement Spécial et Différencié ;
9. Redynamiser l'intégration régionale ;
10. Créer une institution de normalisation et des laboratoires de recherche au niveau régional pour la mise à niveau des entreprises et le contrôle de qualité.

## ADPIC

11. Informer et sensibiliser les acteurs impliqués dans la production et l'importation des produits contrefaits ;
12. Former et sensibiliser les agents chargés de lutter contre la piraterie et les produits contrefaits;
13. Mettre en place un comité de négociations commerciales dans les pays où il n'en existe pas ;
14. Impliquer les experts en propriété intellectuelle dans les comités nationaux de négociation ;
15. Sensibiliser les populations sur les risques encourus dans la consommation des produits contrefaits ;
16. Sensibiliser les industriels sur la protection de leurs marques ;
17. Sensibiliser et former les acteurs de la justice sur les questions de propriété intellectuelle ;
18. Utiliser judicieusement les articles 66 et 67 relatifs aux flexibilités accordées aux pays en développement Membres de l'OMC et à la coopération technique ;
19. Sensibiliser les maisons de production pour que ces dernières baissent leurs prix ;
20. Mettre en œuvre les méthodes et moyens permettant aux pays du sud d'accéder facilement à la sécurisation de leurs œuvres (inventions).

## FACILITATION DES ECHANGES

21. Inviter les pays en développement à faire des propositions concrètes en matière d'évaluation des besoins ;
22. Encourager les gouvernements à mieux profiter de l'assistance technique en demandant la mise à disposition des experts pour une meilleure évaluation des besoins ;
23. Impliquer largement les administrations douanières dans les négociations commerciales ;
24. Moderniser les services douaniers en collaboration avec les partenaires au développement ;
25. Promouvoir la coopération entre les administrations douanières et les opérateurs économiques ;
26. Mettre en place un programme de facilitation des échanges ;
27. Moderniser et développer les infrastructures économiques de base ;
28. Assainir l'environnement institutionnel et judiciaire ;
29. Promouvoir l'harmonisation des législations nationales ;
30. Impliquer le secteur privé dans le processus de prise de décision.
31. Insérer le commerce des services dans les politiques économiques ;
32. Evaluer le potentiel en service avant les négociations ;
33. Former les fonctionnaires et les agents du service public et du privé ;
34. Associer le secteur privé dans mise en place des stratégies nationales de développement du secteur de service ;
35. Mettre en place des bases de données intégrées sur les services ;
36. Mettre à profit les dispositions de l'article V de l'Accord Général sur le Commerce de Service dans le cadre des négociations sur les services ;
37. Veiller à la prise en compte du niveau de développement tant global que sectoriel du secteur des services dans les négociations commerciales ;
38. Intégrer les NTIC dans les stratégies de développement socio-économique ;
39. Intégrer le commerce de service dans les modules de formation ;
40. Mettre en place des législations antidumping au niveau régional ;
41. Utiliser les instruments de défense commerciale ;
42. Inviter les gouvernements à veiller sur la protection des industries naissantes et dans la mesure du possible, renégocier les lignes tarifaires ;
43. Promouvoir le commerce Sud-Sud ;
44. Diversifier la structure de production et d'exportation ;
45. Créer des pôles de développement économiques.